

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MAI 2015

Etaient présents :

MM.ZALESNY.De PANAFIEU.Mme FUMALLE.M.PINIAU.Mme ESNAULT.M.ROUSSELET.Mme ROINET.MM.THEBERGE. Mme PIPELIER. M.PASQUEREAU.Mme TALINEAU.M.VEILLARD.Mmes HEROUIN. SALMON.M.GUILBERT-ROED.Mme MOULIN. MM.SAILLY.BRETHOME.

Absents excusés :

Mme LEHAY Claudie, un pouvoir à M. DE PANAFIEU
M. LAMBERT, un pouvoir à M. GUILBERT-ROED
M.LE SCORNET, un pouvoir à M. ROUSSELET
Mme DELAUNE, un pouvoir à M. PASQUEREAU
Mme JOUARE, un pouvoir à M. BRETHOME

ADOPTION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2015

Concernant la création d'un poste de 6^{ème} adjoint, dans le paragraphe sur l'augmentation des indemnités par rapport aux 2 mandats précédents, Monsieur SAILLY demande que soit supprimée la ligne « M.Sailly répond que là n'est pas le débat »

DELEGATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT: choix du déléataire

M. Sailly évoque les raisons de sa démission de la commission de délégation de service public d'assainissement « J'ai démissionné car il y avait conflit d'intérêt entre un membre et l'appel d'offre qui avait été lancée et rien n'a été fait »

CHOIX DU DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT ET A L'AUTORISATION DE SIGNER LE CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1411-1 et suivants du CGCT ;
 - Vu l'article L 2224-12 du CGCT sur les règlements du service et tarification ;
 - Vu le rapport de la Commission d'ouverture des Plis présentant la liste des entreprises admises à présenter des offres et l'analyse de celles-ci ;
 - Vu la procédure suivie qui a conduit successivement :
 - à une insertion dans le BOAMP et sur le site www.sarthe-marchespublics.fr ;
 - à trois dossiers qui ont été retirés ;
 - à l'ouverture des plis le 5 mars 2015 par la Commission d'Ouvertures des Plis ;
 - à l'enregistrement de deux propositions ;
 - à la décision prise, d'entamer des négociations avec les deux sociétés ayant déposé une offre : Veolia Eau et Nantaise des Eaux;
- et à adresser à chaque Conseiller Municipal un rapport analysant les offres et justifiant le choix de proposer la société NANTaise DES EAUX pour un contrat de 12 ans, du 1^{er} JUILLET 2015 au 30 JUIN 2027 ;

Vu le rapport du Maire présentant les motifs du choix et de l'économie générale du contrat,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le contrat de délégation de service public d'assainissement et ses annexes **pour une durée de 12 ans, du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2027** ;
- d'approuver le choix de la société **NANTaise DES EAUX comme société fermière**;
- d'approuver le Règlement de service ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de délégation et ses annexes dès que la délibération aura été visée par le contrôle de la légalité ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix « Pour », 1 voix « Contre », 3 « abstentions » :

- Approuve le choix de la société **NANTaise DES EAUX comme société fermière** ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de délégation de service public avec ladite société ainsi que ses annexes ;
- Approuve le règlement de service

M. Sailly , pour les raisons évoquées sur sa démission, a voté contre.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SABLE/SARTHE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer sur les modifications statutaires de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe.

Les modifications apportées aux statuts actuels figurent ci-dessous (en surlignage) :

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

1 – AMÉNAGEMENT DE L’ESPACE (p 3)

..../...

. En matière de politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville

COMPÉTENCES FACULTATIVES

3 – DIVERS (p 12-13)

3 - 9 : Insertion :

Sont d'intérêt communautaire les actions, les interventions, les soutiens, la création de services nouveaux destinés à faciliter :

- l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté
- le maintien à domicile des personnes âgées.

sur le territoire de la Communauté de communes par :

- l'intervention du Centre Intercommunal d'Action Sociale permettant :

. l'attribution d'aides sociales **individuelles** facultatives (**aides à l'énergie, eau, bens alimentaires, classes découvertes, séjours linguistiques, Centre de Loisirs Sans Hébergement communautaire**)

..../...

- l'adhésion à **la Permanence d'Accueil d'Information et d'Orientation du Bocage Sabolien**, la Mission Locale Sarthe et Loir, au Panier du Pays Sabolien

..../...

3 - 10 : Vie Sociale et Familiale :

Sont d'intérêt communautaire :

- La gestion d'un Relais Assistantes Maternelles Parents Intercommunal (RAMPI)

[la définition et la réalisation d'actions conduisant à la mise en place d'un Centre de Loisirs Sans Hébergement puis son animation et sa gestion.]

- l'animation et la gestion d'un Centre de Loisirs Sans Hébergement

- les accueils de loisirs sans hébergement (hors les dispositifs de type tickets sports-loisirs), avec leurs mini-camps, sur toutes les périodes des congés scolaires, sous leur forme régulière ou à thématique

- les accueils de loisirs avec hébergement sur toutes les périodes des congés scolaires

- les structures de garde "Petite Enfance" de type multi accueil situées Avenue des Bazinières et Avenue de Bückeburg à Sablé-sur-Sarthe

- **[l'adhésion au Comité local de Coordination et d'Information Vallée de la Sarthe (CLIC) guichet unique d'information sur les services aux personnes âgées et leurs familles]**

4 – URBANISME (p 14)

La communauté de communes est habilitée à instruire les déclarations et demandes d'autorisations relatives au droit des sols de toutes communes, **sous forme de service commun**, dans les conditions fixées par convention avec chaque commune intéressée, conformément au code de l'urbanisme."

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter les modifications des statuts de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe relatives aux domaines suivants comme indiqué supra :

*** Compétences Obligatoires :**

- Aménagement de l'Espace (1)

- Compétences Facultatives :

- Divers [Insertion et Vie Sociale et Familiale]
- Urbanisme

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte par 3 « abstentions » et 20 voix « pour », la modification des statuts de la Communauté de Communes.

Trois abstentions ont été également enregistrées ; M. Sailly n'accepte pas que les aides qui peuvent être allouées par le CIAS ne soient plus listées ; le terme « aides facultatives » ne veut rien dire, c'est un chèque en blanc à la Communauté de Communes et je ne veux pas voter à l'aveugle même si cela dépasse le domaine de compétence communal.

NUMEROS DE VOIRIE « Rue des Rivauderies »

Plusieurs lots issus de l'indivision HAEGY, sont à lotir « Rue des Rivauderies » ;

A la suite de la demande de numéro de voirie par l'un des acquéreurs, le Conseil Municipal attribue les numéros de voirie suivants : numéros 38 ,40 et 42 pour les 3 lots en cours de construction et le n°44 pour la propriété de M.GOMMEAU.

PROJET DE PLAN EDUCATIF DE TERRITOIRE (P.E.D.T.)

Un comité technique et un comité de pilotage constitué d'élus, d'enseignants et d'associations de parents d'élèves travaillent sur la mise en place éventuelle d'un P.E.D.T. à la rentrée scolaire prochaine.

Ce plan, s'il est validé, permet à la collectivité de conserver la participation de l'état de 50 € par élève.

Il doit porter sur 3 h d'activités par semaine ; le temps d'activité du midi encadré par l'AMSCLP serait déplacé sur l'horaire 15h30-16h30 avec des activités sportives, culturelles et de loisirs ; nos personnels diplômés BAFA seront également sollicités pour encadrer ces activités.

Question au Conseil Municipal : activités gratuites ou payantes ?

A l'unanimité, s'agissant d'activités nécessitant des personnels d'encadrements, le Conseil Municipal est favorable pour demander une participation aux familles. Les modalités seront fixées lors d'un prochain conseil municipal.

NOM A DONNER A LA BIBLIOTHEQUE

La compétence « lecture publique » deviendra communautaire à la rentrée de septembre.

La Communauté de Communes a donné le nom de « Médiathèque Intercommunale », chaque commune concernée par la lecture publique dénommant ensuite son propre espace.

M. Sailly propose le nom d'Espace Molière, « pour faire un pied de nez à la ville de Sablé et au livre de Molière « les Précieuses Ridicules » où Molière se moque de la marquise de Sablé. Lors du précédent conseil, le nom Espace de Bonnes Eaux avait été évoqué.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 22 voix « Pour » et 1 « abstention » valide le nom de « Médiathèque Intercommunale – Espace Molière ».

CONVENTION UGAP : marché du gaz naturel

Environ 1000 communes dont la Commune de PRECIGNE ont adhéré à la convention proposée par l'UGAP pour le lancement d'une consultation en matière de gaz naturel.

Cette consultation est terminée ; pour la Commune de PRECIGNE, deux fournisseurs sont retenus suivant le type de facturation (soit mensuelle, soit semestrielles). Il s'agit de GDF SUEZ et d'ENI. La facturation globale en gaz était de l'ordre de 50 000 €, le gain potentiel en année pleine serait de l'ordre de 20 000 €

CONVENTION AVEC LE CONSEIL ARCHITECTURE URBANISME ENVIRONNEMENT DE LA SARTHE (C.A.U.E.)

A la demande de la Commune, une convention est proposée par le C.A.U.E. de la Sarthe avec les objectifs suivants :

- mission d'accompagnement de la Commune de Précigné dans la définition de ses actions d'amélioration du cadre de vie, visant plus particulièrement une étude prospective sur le devenir de l'îlot circonscrit par les rues « Grande Rue, Abbé Louis Chevallier », Emile Péneaud et de Durtal ».
- durée de la mission 6 à 8 mois

La Commune apporte une participation de 3 200 € au titre d'une contribution générale de l'activité du CAUE de la Sarthe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention.

Les crédits sont inscrits au budget.

DELIBERATION MODIFICATIVE DE CREDITS BUDGETAIRES

Le Conseil Municipal vote les modifications de crédits budgétaires suivantes :

BUDGET COMMUNE

FONCTIONNEMENT DEPENSES	Article 675/042 Article 61522	- 117 800 € + 117 800 €
------------------------------------	--	--

BUDGET RESTAURATION SCOLAIRE

FONCTIONNEMENT DEPENSES	Article 6284 Article 6288	- 600 € + 600 €
------------------------------------	--	--------------------------------------

INFORMATIONS DIVERSES

ELEVAGE AVICOLE SCEA LE PATIS

Par arrêté préfectoral du 18 mars 2015, la SCEA Le Pâtis a été autorisé à étendre son élevage avicole ; le dossier est à la disposition du public au secrétariat de mairie.

BIBLIOTHEQUE

Le transfert dans les nouveaux locaux est en cours.

CIMETIERE

Envisager l'extension du columbarium ; revoir l'implantation dans un nouveau carré.

DECES D'UN AGENT MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du décès de M. SIONNEAU Franck, âgé de 49 ans, agent technique polyvalent à la Commune depuis 1998. Des condoléances seront adressées à sa famille par la Collectivité ainsi que l'envoi de fleurs.

DEPART EN RETRAITE DE Mme LELARGE Monique, secrétaire générale

Mme LELARGE cessera ces fonctions le 30 juin prochain.

Le pot de départ, est fixé au samedi 4 juillet 2015, à 11 h à la salle des fêtes, une invitation suivra.

DATE CONSEIL MUNICIPAL : JEUDI 18 juin 2015 à 20 heures